

« Exposition aux Radiofréquences et Santé des Enfants » Que dit l'avis de l'ANSES 2016 ?

Ce n'est qu'en juillet 2016 que l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire, Alimentation, Environnement, Travail (ANSES) publie son premier rapport relatif aux ondes radioélectriques et leurs impacts sur les enfants.

L'Agence reconnaît notamment que les enfants sont exposés à diverses sources de rayonnement électromagnétique issues de multiples dispositifs présents dans leur environnement dont certains leur sont particulièrement destinés. De plus, les nouvelles générations d'enfants sont exposées dès leur développement (in utero) à des sources émettrices de plus en plus nombreuses.

Les principaux effets étudiés sont : Le comportement, les fonctions cognitives, les fonctions auditives, le sommeil, le bien-être, la reproduction et le développement, la cancérogenèse, le système immunitaire et la toxicité systémique.

Finalement, l'Agence déclare que les données disponibles ne permettent pas de conclure à l'existence ou non d'un effet des ondes radioélectriques sur les enfants. Cependant, en raison du développement rapide des technologies sans fil l'Agence recommande :

-de reconsidérer les valeurs limites d'exposition réglementaires et les indicateurs d'exposition.

En effet, les travaux de cette expertise ont mis en évidence le fait que les enfants pouvaient être, dans certaines bandes de fréquences radioélectriques, plus exposés que les adultes. En effet, dans le cas des expositions liées à des sources lointaines (telles que les antennes relais de téléphonie mobile ou les émetteurs de radio et télédiffusion), la petite taille des enfants peut, par effet de résonance, engendrer des expositions moyennes sur le corps entier plus élevées que pour les adultes.

-de limiter l'exposition des enfants aux champs électromagnétiques.

En effet, les résultats analysés incitent l'Anses à rappeler les recommandations formulées dans ses avis publiés en octobre 2009 (*Les radiofréquences - mise à jour de l'expertise relative aux radiofréquences*) et en octobre 2013 (*radiofréquences et santé – mise à jour de l'expertise*), qui invitaient à réduire l'exposition des enfants aux radiofréquences émises par les téléphones mobiles, en incitant à un usage modéré de ces dispositifs et en privilégiant le recours au kit mains libres.

-d'inciter à un usage raisonné des technologies de communication mobile.

En effet, il faut ici signaler que l'académie américaine de pédiatrie vient d'alerter sur les méfaits des expositions aux radiofréquences précoces et intenses sur la Santé des enfants (Journal Le Monde du 24-10-2016).

Remarque : Attention dans ce texte les radiofréquences (radiofrequencies) correspondent aux ondes radioélectriques de la physique, bande de fréquences de 30 KiloHertz à 300 GigaHertz. Une fois de plus l'ANSES ne respecte pas les termes utilisés par la physique, entretenant ainsi la confusion.

Conclusions du CRIIREM :

- Dans le cadre de la gestion des risques, **l'usage du téléphone portable ne doit être réservé qu'aux enfants de plus de 14-15 ans.**
- Comment promouvoir le port du kit main libre, alors que les fabricants n'ont fait aucun effort pour le rendre plus pratique, et plus solide. (kit rétractable....) ? Qu'aucune image publicitaire n'en prône l'utilisation ?
- L'ANSES, une fois de plus, refuse de se prononcer sur un risque sanitaire potentiel, se réfugiant derrière un argument bien connu, le manque de données. Quand l'ANSES se décidera-t-elle à jouer pleinement son rôle en mettant une place une véritable étude sanitaire sur les enfants et adolescents ? Elle possède toutes les données puisque les individus fréquentent les écoles, collèges et lycées, sont suivis par un médecin scolaire. Ne manque que la volonté d'agir !